



Beauvais, mercredi 08 septembre 2010
COMMUNIQUE DE PRESSE

Avec le Conseil général, 4000 logements construits et 17.000 rénovés depuis 2004 dans l'Oise
Pose de la 1ère pierre de 36 logements (OPAC de l'Oise)
16 appartements et 8 pavillons locatifs et 12 pavillons en accession sociale
Jeudi 09 septembre, à 10h30
Résidence du Larris – 36, rue de Calais, Noailles

Yves Rome, Président du Conseil général de l'Oise, Nicolas Desforges, Préfet de l'Oise, M.Chalumel, Directeur général de l'OPAC et Bernard Villeneuve, Maire de Noailles, poseront la première pierre de 36 logements (appartements et pavillons) ce jeudi 09 septembre 2010.

> La mixité sociale au cœur de la politique de la ville portée par le Conseil général

Cet ensemble de 36 logements, nommé la « Résidence du Larris » et implanté sur un terrain de 12 517 m², sera livré en novembre 2011 : Une maison de maître ainsi que les annexes existantes seront réhabilitées afin de recevoir 16 logements collectifs. Pour compléter l'opération, 12 maisons individuelles seront réalisées (10 logements 4p et 2 logements 5p) ainsi que 8 logements individuels en béguinage (8 logements 2p destinés aux personnes âgées non dépendantes).

L'ensemble des logements visent la certification Qualitel garantissant une faible consommation énergétique à leurs futurs occupants (double vitrage, isolation thermique renforcée, installation électriques aux normes Promotelec)

Une partie boisée de la propriété, disposant d'un séquoia géant protégé, sera rétrocédée à la commune pour y réaliser un parc public.

Ce programme répond à l'une des priorités du Conseil général en matière de politique de la ville : garantir la mixité sociale. En effet, il comporte 12 logements PLUS destinés à des familles aux revenus modestes, 11 logements PLS destinés à des cadres et à des professions intermédiaires, 2 logements PLAI aménagées pour accueillir des personnes à mobilité réduite, et 12 autres logements en accession sociale à la propriété.

L'opération, d'un coût total de 2.965.000 €, reçoit l'aide financière du Conseil général à hauteur de 400.000 €.

> L'action volontariste du Conseil Général en matière de logement : bien au-delà de ses compétences obligatoires

Considérant les besoins importants des Isariens, le Conseil général de l'Oise s'est engagé dans le secteur du logement en partenariat avec le Conseil régional de Picardie, au-delà de ses compétences obligatoires :

- *Aide aux bailleurs* : en 2009, le Département de l'Oise a engagé 13 millions d'euros en faveur du logement, pour soutenir la construction de logements sociaux, favoriser l'accès sociale à la propriété et améliorer le cadre de vie des locataires. Soit la création de 843 logements neufs et l'amélioration de 3.000 logements.

- *Production et rénovation de logements* : le Fonds Départemental d'Intervention en faveur du Logement (FDIL), cofinancé par le département (5 M€ annuels) et la région (un total de 34 M€ depuis 5 ans) a déjà abouti à la création de plus de 4.000 logements sociaux et à la rénovation de près de 17.000 autres.

- *Maîtrise du coût du foncier* : l'EPFLO (Etablissement public foncier local de l'Oise) a pour vocation d'acquiescer du foncier ou de l'immobilier dans le cadre de projets liés à l'habitat ou au développement économique. Il représente 360 communes couvrant 63% de la population isarienne, et a procédé à l'acquisition, d'ores et déjà, de près de 350 hectares, pour produire plus de 1457 logements. Au total, le plan pluriannuel d'intervention 2009-2013 de l'EPFLO représente 1.802 logements et un investissement minimal de l'EPFLO de 52.000.000 € dont 24.000.000€ pour le logement.